

## **Règlement Jeu – Calendrier de l’Avent 2016**

### **Article 1 : Société organisatrice**

Oreca-Store RCS Toulon 302045794 00039 dont le siège social est situé au Parc d'activités de Signes - Avenue de Rome - 83870 Signes, organise un jeu gratuit sans obligation d’achat du 01/12/2016 10:00 au 25/12/2016 00 :00. L’opération est intitulée « Calendrier de l’Avent 2016».

Le jeu est accessible à partir de l’email envoyé par Oreca-store, directement sur le site Oreca-store.com et sur la page Facebook Oreca-Store.

Oreca-Store utilise la solution Spread pour produire le jeu.

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (Corse incluse).

Toute personne participante s’engage à accepter le règlement du présent jeu ainsi que les conditions de participation.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l’identité, l’adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l’ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n’ayant pas justifié de leurs coordonnées, identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l’annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Le Jeu se déroule comme suit :

Le joueur se connecte au jeu à partir de l’email envoyé par Oreca-store ou directement sur le site Oreca-store.com ou depuis la page Facebook Oreca-Store.

Chaque jour, une animation différente est proposée aux participants. Chaque animation s'appuie sur l'un de ces 6 modules : instant gagnant, jeu concours, chasse au trésor, cadeau commande, diffusion de coupon, quizz

#### Instant gagnant

Le participant suit ensuite les différentes étapes proposées dans le jeu :

1. Connexion au jeu par email ou par Facebook
2. Réponses à quelques questions (email, date de naissance, code postal)
3. Grattage avec une image pour découvrir si c'est « Gagné » ou « Perdu »
4. Annonce du lot gagné ou du lot de consolation proposé, immédiatement
5. Possibilité de partager le jeu avec ses amis
6. Envoi d'un mail de la part d'Oreca-Store concernant les informations sur le lot gagné ou le lot de consolation

#### Jeu concours

Le participant suit ensuite les différentes étapes proposées dans le jeu :

1. Connexion au jeu par email ou par Facebook
2. Réponses à quelques questions (email, date de naissance, code postal)
3. Confirmation de participation au tirage au sort pour gagner un des lots mis en jeu
4. Possibilité de partager le jeu avec ses amis
5. Envoi d'un mail de la part d'Oreca-Store confirmant la participation au tirage au sort
6. Oreca Store procède au tirage au sort dans les 24h qui suit l'arrêt du jeu et prévient le gagnant par mail

#### Chasse au trésor

Le participant suit ensuite les différentes étapes proposées dans le jeu :

1. Affichage d'un pop-up informatif qui explique la mécanique de chasse au trésor
2. Recherche des 3 cadeaux cachés sur le site
3. Après avoir cliqué sur les 3 cadeaux cachés sur le site, affichage du module de connexion au jeu par email ou par Facebook
4. Réponses à quelques questions (email, date de naissance, code postal)
5. Confirmation de participation au tirage au sort pour gagner un des lots mis en jeu
6. Possibilité de partager le jeu avec ses amis
7. Envoi d'un mail de la part d'Oreca-Store confirmant la participation au tirage au sort
8. Oreca Store procède au tirage au sort dans les 24h qui suit l'arrêt du jeu et prévient le gagnant par mail

#### Cadeau Commande

Le participant suit ensuite les différentes étapes proposées dans le jeu :

1. Affichage d'un pop-up informatif expliquant les conditions pour recevoir le cadeau du jour joint à la commande si cette dernière est supérieure à 120€
2. Sur la page panier, pour chaque prise de commande supérieure à 120€, affichage d'un pop-up invitant le visiteur à ajouter le cadeau du jour à sa commande actuelle
3. Le visiteur doit cliquer sur le bouton « ajouter mon cadeau » pour que le cadeau soit intégré à sa commande en cours

### Diffusion de coupon

Le participant suit ensuite les différentes étapes proposées dans le jeu :

1. Connexion au jeu par email ou par Facebook
2. Réponses à quelques questions (email, date de naissance, code postal)
3. Affichage du coupon de réduction proposé
4. Possibilité de partager le jeu avec ses amis
5. Envoi d'un mail de la part d'Oreca-Store confirmant la participation

### Quizz

Le participant suit ensuite les différentes étapes proposées dans le jeu :

1. Connexion au jeu par email ou par Facebook
2. Réponses à quelques questions (email, date de naissance, code postal)
9. Confirmation de participation au tirage au sort pour gagner un des lots mis en jeu
3. Possibilité de partager le jeu avec ses amis
4. Envoi d'un mail de la part d'Oreca-Store confirmant la participation au tirage au sort
5. Oreca Store procède au tirage au sort dans les 24h qui suit l'arrêt du jeu et prévient le gagnant par mail

Les 6 modules se répartissent de la manière suivante pendant la durée du Jeu :

- 01/12/2016 : Jeu concours
- 02/12/2016 : Chasse au trésor
- 03/12/2016 : Instant Gagnant
- 04/12/2016 : Cadeau Commande
- 05/12/2016 : Jeu concours
- 06/12/2016 : Instant Gagnant
- 07/12/2016 : Chasse au trésor
- 08/12/2016 : Jeu concours
- 09/12/2016 : Diffusion coupon
- 10/12/2016 : Jeu concours
- 11/12/2016 : Diffusion coupon
- 12/12/2016 : Cadeau commande
- 13/12/2016 : Diffusion coupon
- 14/12/2016 : Jeu Concours
- 15/12/2016 : Chasse au trésor

- 16/12/2016 : Jeu Concours
- 17/12/2016 : Instant Gagnant
- 18/12/2016 : Récompense de fans
- 19/12/2016 : Chasse au trésor
- 20/12/2016 : Jeu Concours
- 21/12/2016 : Instant Gagnant
- 22/12/2016 : Jeu Concours
- 23/12/2016 : Quizz
- 24/12/2016 : Diffusion Coupon
- 25/12/2016 : Joyeux Noël !

Le joueur peut participer 1 seule fois par jour et peut rejouer plusieurs fois sur la totalité de sa durée.

La désignation des lots est effectuée aléatoirement par la solution Spread.

Le Jeu est accessible de 10h à 23h à partir de l'email envoyé par Oreca-store ou directement sur le site Oreca-store.com ou depuis la page Facebook Oreca-Store.

#### **Article 4 : Sélection du gagnant**

Les lots sont attribués de manière aléatoire pendant la totalité de la durée du jeu par la solution Spread.

Le participant désigné sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne répond pas dans les deux jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, le lot ne leur serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### **Article 5 : Dotation**

Le Jeu est composé des dotations suivantes, attribuées de manière aléatoire au sein des typologies clientèles défini par l'organisateur et ayant participé au jeu proposé chaque jour dans le Calendrier de l'Avent :

- 2 paires de bottines Sparco K-Mid (valeur : 158€)
- 4 bons d'achat de 50€ (valeur : 200€)
- 36 bons d'achat de 20€ (valeur : 720€)
- 2 Montres Pulsar Racing (valeur approximative : 358€)
- 100 Powerbank 24 Heures du Mans (valeur unitaire : 3300€)
- 1 Monopoly Circuit Paul Ricard (valeur : 54,90€)
- 2 paires de gants OMP (valeur approximative : 178€)
- 1 ensemble clavier + souris Lamborghini (valeur : 59,95€)
- 2 sweats Sparco (valeur approximative : 144€)
- 10 t-shirts Sparco (valeur approximative : 180€)
- 20 sacs à dos ORECA Trolley (valeur : 998€)
- 1 paire de bottines OMP (valeur : 139€)
- 1 tente REDSPEC 6x3 acier grise (valeur : 289€)
- 1000 bons de réductions de 10%
- 2 paires de bottines Turn One Trend (valeur : 119,80€)
- 1 paire de gants Turn One Basic Vintage (valeur : 29,90€)
- 1 paire de gants FIA Turn One Pro (valeur : 95€)
- 1 combinaison mécano Turn One Work (valeur : 49,50€)

La dotation globale du jeu « **Calendrier de l'Avent 2016** » : 7311€ environ.

Les bons d'achat (50€, 20€) sont réservés aux particuliers et valables sur tout le catalogue Oreca-Store.com une seule fois par client, non cumulable avec les autres bons de réductions en cours, hors promotions, hors produits ATL, ALFANO, AT POWER, ENDLESS, E-RACE, GOPRO, PAOLI, QUAIFFE, STAND 21, VOLKSWAGEN, hors kits gros freins, kits moteurs, embrayages carbone, suspensions, pneus et stages de pilotage. Frais de livraison non concernés par la remise. Offre valable jusqu'au 25/12/2016 minuit

Le bon de réduction de -10% est réservée aux particuliers et valable sur tout le catalogue Oreca-Store.com une seule fois par client, non cumulable avec les autres bons de réductions en cours, hors promotions, hors produits ATL, ALFANO, AT POWER, ENDLESS, E-RACE, GOPRO, PAOLI, QUAIFFE, STAND 21, VOLKSWAGEN, hors kits gros freins, kits moteurs, embrayages carbone, suspensions, pneus et stages de pilotage. Frais de livraison non concernés par la remise. Offre valable jusqu'au 25/12/2016 minuit.

Des lots de consolation sont prévus certains jours sur certains jeux :

- Bon d'achat de 20€ sur la bottine Sparco K-Mid
- Bon d'achat de 20€ sur les montres Pulsar
- Bon de réduction de -10% sur l'univers Souris d'ordinateur + clé USB

- Bon de réduction de -10% sur la marque Turn One

Les bons d'achat de 20€ sur les bottines K-Mid est réservée aux particuliers, non cumulable avec les autres bons de réductions en cours. Frais de livraison non concernés par la remise. Offre valable jusqu'au 25/12/2016 minuit.

Les bons d'achat de 20€ sur les montres Pulsar est réservée aux particuliers, non cumulable avec les autres bons de réductions en cours. Frais de livraison non concernés par la remise. Offre valable jusqu'au 25/12/2016 minuit.

Les bons de réduction de -10% sur l'univers Souris d'ordinateur + clé USB est réservée aux particuliers, non cumulable avec les autres bons de réductions en cours. Frais de livraison non concernés par la remise. Offre valable jusqu'au 25/12/2016 minuit.

Les bons de réduction de -10% sur la marque Turn One est réservée aux particuliers, non cumulable avec les autres bons de réductions en cours. Frais de livraison non concernés par la remise. Offre valable jusqu'au 08/01/2016 minuit.

#### **Article 6 : Acheminement des lots**

Le gagnant devra fournir sur demande à la société organisatrice l'ensemble des informations nécessaires à l'acceptation de l'engagement par l'organisateur du jeu notamment :

- Nom et prénom
- Adresse postale

Ce lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits.

#### **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du cout de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute). Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement «illimité», utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Parc d'activités de Signes - Avenue de Rome - 83870 Signes

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre

Impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées. Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

## **Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu « **Calendrier de l'Avent 2016** » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Jeu « **Calendrier de l'Avent 2016** » et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « **Calendrier de l'Avent 2016** » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée

comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

#### **Article 9 : Disponibilité du règlement**

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Parc d'activités de Signes - Avenue de Rome - 83870 Signes Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

#### **Article 10 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Parc d'activités de Signes -

Avenue de Rome - 83870 Signes

#### **Article 11 : Litiges**



Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Parc d'activités de Signes - Avenue de Rome - 83870 Signes

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.